

Par **Olivier delhoumeau**

Mérignac

## La CUB monte au créneau

La CUB et l'élu Gérard Chausset émettent des réserves dans l'enquête publique sur le rejet des eaux pluviales du bassin-versant 3, notamment quant à l'impact écologique.



L'augmentation du bassin de stockage devant Météo France fait partie des travaux prévus. (Photo O. D.)

Le projet de demande de rejet des eaux pluviales du bassin-versant 3 va-t-il être remis en question au même titre que le précédent, en 2009 ? Pas impossible au regard des observations consignées dans le registre afférent à l'enquête publique ouverte sur ce dossier (notre édition du 3 mai).

Petit rappel, la zone aéroportuaire est découpée en cinq bassins-versants. Le numéro 3 correspond au secteur le plus urbanisé de l'aéroport. On y retrouve les équipements liés à l'exploitation commerciale : les aérogares à passagers, les aires de stationnement, l'extrémité de la piste 29, l'aérogare

de fret, une zone tertiaire, etc. Soit une surface hydraulique de 235 hectares. Les eaux du bassin-versant 3 se rejettent dans la Devèze Sud, un cours d'eau intercepté par le réseau d'eaux pluviales de la CUB géré par la Lyonnaise des eaux. C'est dire si la Communauté urbaine est concernée. Elle l'est d'autant plus qu'elle fait partie des collectivités territoriales qui se partagent 15 % du capital de la société aéroportuaire (1).

### **Le 45e parallèle en cause**

Peu avant la clôture de l'enquête publique, la direction de l'eau de la CUB a versé quatre pages de réserves au registre. L'un des points porte sur l'aménagement économique de la zone dite du 45e parallèle. Ce projet table sur la construction de bâtiments à vocation de bureaux, d'hôtellerie, etc. « L'évaluation de la pollution supplémentaire générée vers la station de la CUB et l'incidence du projet sur le milieu ne sont pas évaluées. » La collectivité publique fait remarquer que les activités « polluantes » de type restauration, lavage de véhicules, doivent prévoir des ouvrages de prétraitement de leurs eaux usées, tels que des bacs à graisses ou des séparateurs à hydrocarbures.

S'agissant du traitement des eaux pluviales envisagé par l'exploitant, « la description du dispositif est trop succincte ». De plus, celui-ci ne permettrait pas de gérer toutes les eaux pluviales mais serait seulement destiné à pendre en charge les pics de pollution.

La CUB pointe d'autres insuffisances relatives notamment au planning prévisionnel des travaux : pose de canalisations de renforcement, doublement de la capacité du bassin de stockage devant Météo France, traitement des eaux par

ozonation... La date de « 2015 au plus tard » avancée dans le dossier est trop « imprécise ».

La Communauté urbaine estime que l'étude détaillée et la consultation des entreprises dédiées aux travaux à réaliser doivent être lancées sans attendre la signature des conventions avec les tiers que sont Météo France, la base aérienne 106, le Conseil général, etc.

« Nous rappelons que les rejets d'eaux pluviales rejoignent la Jalle de Blanquefort, cours d'eau présentant de multiples enjeux pour lequel un objectif de bon état des eaux est fixé par le Sdage (Agence de l'eau) Adour Garonne. »

### **Valeur d'exemplarité**

Autre contributeur, le vice-président de la CUB (d'Europe Écologie-Les Verts), Gérard Chausset précise que l'activité de la ceinture maraîchère et la préservation d'activités en lien avec le patrimoine naturel nécessitent des eaux de qualité. Et la CUB d'enfoncer le clou en estimant que les solutions de traitement retenues ne sont pas satisfaisantes. Les déversements d'effluents glycolés représentent une charge annuelle de 97 tonnes de DCO (demande chimique en oxygène), soit une charge journalière très importante de 12 632 équivalent-habitants pour la station d'épuration de Cantinolle. « L'impact de ces rejets n'est pas évalué », affirme la direction cubiste, qui préconise en la matière « une gestion spécifique ». Enfin, elle relève des imprécisions quant aux filières d'élimination des déchets de dégommeage issus des pistes. Et préconise l'étude d'autres techniques de désherbage (mécanique, à l'eau chaude).

Pour Gérard Chausset, également candidat aux élections législatives dans la 6e circonscription, il convient de revoir une fois de plus la copie. Selon lui, l'aéroport doit se montrer « exemplaire » en vue d'enclencher un cycle vertueux avec l'ensemble du tissu industriel aéronautique. Il va de soi que toutes ces critiques ne devraient pas laisser indifférent le commissaire enquêteur au moment de motiver son avis.

(1) Avec le Conseil régional, le Conseil général, les villes de Bordeaux et Mérignac